



Agence internationale de l'énergie atomique  
**CIRCULAIRE D'INFORMATION**

---

**INF**

INFCIRC/481  
23 août 1995

Distr. GÉNÉRALE

FRANÇAIS

Original : ESPAGNOL

**COMMUNICATION EN DATE DU 4 JUILLET 1995 REÇUE DES MISSIONS  
PERMANENTES DU CHILI, DE LA COLOMBIE, DE L'EQUATEUR ET DU PEROU  
AUPRES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE**

1. Le 12 juillet 1995, le Directeur général a reçu des missions permanentes du Chili, de la Colombie, de l'Equateur et du Pérou la déclaration faite le 4 juillet 1995 par les ministres des affaires étrangères des Etats membres de la Commission permanente du Pacifique Sud à la suite de l'annonce du Président de la République française au sujet de la reprise des essais nucléaires par la France dans le Pacifique Sud.
2. Comme l'ont demandé les missions permanentes de la Colombie, du Chili, de l'Equateur et du Pérou, le texte de la déclaration est distribué aux Etats Membres pour information.

**COMMISSION PERMANENTE DU PACIFIQUE SUD**

**SECRETARIAT GENERAL**

Les ministres des affaires étrangères des Etats membres de la Commission permanente du Pacifique Sud, considérant l'annonce par le Président de la République française de la reprise des essais nucléaires sur l'atoll de Mururoa à partir de septembre 1995 et jusqu'à mai 1996, déclarent d'un commun accord :

1. Qu'ils déplorent profondément cette décision qui met fin au moratoire observé par la France depuis 1992, qui contrarie les négociations en cours sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires et qui encourage la course au nucléaire en incitant indirectement les autres Etats dotés d'armes nucléaires à agir de même;
2. Que la décision du Gouvernement français est contraire à l'esprit et aux objectifs des accords adoptés récemment à New York à propos de la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi qu'au Traité de Tlatelolco visant à l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes;
3. Que la réalisation d'essais nucléaires dans le Pacifique Sud constitue un danger potentiel pour la santé et la sécurité des populations des Etats riverains, pour leurs ressources biologiques et leur environnement, et ne tient pas compte du principe de précaution énoncé dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Les ministres des affaires étrangères de la Colombie, du Chili, de l'Equateur et du Pérou prient instamment le Gouvernement français de revenir sur sa décision.

Déclaration publiée simultanément à Santa Fé de Bogotá, Santiago du Chili, Quito et Lima, le 4 juillet 1995.